



Avec le soutien de :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



Compte rendu du comité de pilotage du 22 Octobre 2012 mairie de Langeac à 14h30

Sites natura 2000 :

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac FR8301074 (ZSC),
- ✓ Haut Val d'Allier FR8312002 (ZPS)

Présents / Excusés : cf. liste d'émargement ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

M. VIGIER, président des COPILs de chacun des sites Natura 2000 ouvre la séance en accueillant les participants. Il présente l'ordre du jour :

- I. Présentation des Diagnostics
- II. Présentation des enjeux et objectifs des ZSC (Discussion)
- III. Présentation des enjeux et objectifs de la ZPS (Discussion)
- IV. Validation des nouveaux périmètres ZSC (Discussion)
- V. Point sur les prochaines étapes
- VI. Questions diverses

Il souhaite par ailleurs que la question du renouvellement des contrats agricoles (Mesures agro-environnementales territorialisées : MAET) soit abordée dans les questions diverses en fin de réunion.

Tristan NOYERE, en charge de la révision des Documents d'objectifs des trois sites Natura 2000, assure la présentation.

I. Présentation des Diagnostics

I.1. Généralités (diapositives 3 à 6)

Les généralités sur Natura 2000 sont tout d'abord présentées puis un rappel sur le contenu des DOCOBs et enfin une présentation succincte des sites.

I.2. Diagnostics socio-économiques (diapositives 7 à 9)

Les différentes activités s'exerçant sur l'ensemble des sites sont présentées depuis les activités économiques (agriculture, sylviculture, industries...) jusqu'aux activités de loisir (chasse, pêche, sports de nature...).

I.3. Diagnostics écologiques (diapositives 10 à 12)

Les habitats naturels identifiés sur les deux sites relevant de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont présentés par M. NOYERE. Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a informé le SMAT du Haut-Allier qu'un habitat naturel n'est plus considéré comme présent en Auvergne suite à de récentes discussions entre experts. Il s'agit des « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Caprinion Betuli » code EUR 9160. De ce fait, cet habitat naturel sera supprimé de la liste des habitats d'intérêt communautaire dans le diagnostic écologique et classé comme patrimonial.

Les espèces animales et végétales sont présentées sur les sites « Val d'Allier Vieille - Brioude / Langeac » FR 8301074 et « Gorges de l'Allier et affluents » FR 8301075. Les espèces potentielles ont été indiquées au vu de la présence des habitats de ces dernières. Au final, plus de 30 espèces animales d'intérêt communautaire (annexe II et IV) sont présentes sur chacun des sites.

Enfin, M. NOYERE énumère les 34 espèces d'oiseaux recensées sur la ZPS « Haut Val d'Allier » en distinguant les 17 espèces nicheuses des 17 espèces migratrices ou erratiques.

II. Présentation des enjeux et objectifs des ZSC

II.1. Enjeux et objectifs sur le site « Val d'Allier Vieille -Brioude / Langeac » (diapositives 13 à 17)

M. NOYERE explique tout d'abord la méthode de définition des enjeux. Ces derniers ont été proposés à dire d'expert. En effet, les données étant en générale trop lacunaires sur les habitats naturels ou les espèces à l'échelle du site, la méthode du CSRPN de Languedoc-Roussillon n'a pu être utilisée. Les niveaux de priorité ont été définis en fonction de l'importance des surfaces d'habitats naturels ou d'espèces et de la pression qui s'exerce dessus. Sur la faune aquatique, aucun niveau d'enjeu n'a été défini par les experts car la répartition des espèces n'est connue que très ponctuellement. De plus, les enjeux ont été proposés uniquement pour les chauves souris inscrites dans l'annexe II.

M. TABOURIN demande que les objectifs d'animation du DOCOB et de suivi soient rajoutés. De plus, il souhaite que des objectifs sur les activités de pleine nature soient développés ainsi que la concertation avec tous les publics.

M. VIGIER demande si l'on note une évolution entre les diagnostics du DOCOB initial (2000) et celui de 2012. M. NOYERE et BERNARD lui répondent que les diagnostics ont été beaucoup enrichis durant la phase d'animation du DOCOB. De plus, les nouvelles méthodes de rédaction des DOCOBs permettent de mieux définir les enjeux et les objectifs. De ce fait, comme les deux diagnostics ne sont pas basés sur les mêmes méthodes, il est difficile de juger de leur évolution.

M. ROUSTIDE s'interroge sur le manque d'information sur l'évolution des habitats naturels. M. PLANCHON indique que l'on perçoit des évolutions sur les milieux agricoles. M. BERNARD lui répond que cela vient de la qualité du diagnostic initial de 1999. La méthode d'inventaire a évolué entre 1999 et 2006, d'où des différences d'interprétation sur les mêmes parcelles. De plus, la première cartographie n'avait pas concernée l'ensemble des habitats naturels du site. Ainsi, il est difficile de comparer les deux diagnostics à 10 années d'intervalle.

M. FOURNIER fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer l'objectif opérationnel « Orienter la gestion sylvicole du site vers de la gestion douce ». Le morcellement des parcelles et leur petite taille sur ce site Natura 2000 répondent naturellement à cet objectif. M. NOYERE l'informe que cet objectif a été proposé pour prendre en compte d'éventuelles modifications de pratique. Mme PLANCHON demande que les zones forestières de gestion durable soient identifiées dans le diagnostic, avec un rendu cartographique si possible.

M. AUJOLAT demande comment gérer la ripisylve de façon écologique, d'après lui il s'agit d'une vue de l'esprit. M. NOYERE lui répond qu'il n'est pas nécessaire de gérer cet habitat ; il est préférable de le laisser évoluer naturellement. M. AUJOLAT demande de reformuler l'objectif et de faire de même pour l'objectif « Envisager l'effacement de certains seuils ou barrage ».

Enfin, M. ROUSTIDE soulève le problème du suivi de l'évolution des milieux. M. TABOURIN indique qu'il faudra faire des choix car le budget nécessaire pour le suivi des milieux pour un site d'une telle surface (environ 3 000 ha) est très important.

Suite à cette dernière remarque, le diagnostic, les enjeux et les objectifs sont soumis au vote. Le COPIL les valide à la majorité des voix moins 4 abstentions, sous réserve d'intégration des remarques transmises au SMAT jusqu'au vendredi 9 novembre.

II.2. Enjeux et objectifs sur le site « Gorges de l'Allier et affluents » (diapositives 18 à 22)

M. NOYERE présente ensuite les enjeux et objectifs sur le site « Gorges de l'Allier et affluents ». Du fait de la grande similitude avec les éléments présentés précédemment, les remarques sont peu nombreuses. M. SAGNOL précise que le Toxostome est présent sur l'Allier sur l'aval du site. Il suggère de vérifier sa présence sur l'ensemble du linéaire dans les comptes-rendus de pêche électrique. De plus, il faut modifier l'indice de présence de la Moule perlière : elle doit passer de « présente » à « potentielle ».

M. MOULIN demande à quelle échelle il faut considérer la futaie régulière. M. BERNARD lui répond qu'il faut se placer à l'échelle du massif forestier et non de la parcelle.

M. ROUSTIDE demande si cela ne pose pas de problème que les objectifs soient identiques sur les deux sites Natura 2000 « Gorges de l'Allier et affluents » et « Val d'Allier Vieille -Brioude / Langeac ». M. NOYERE lui indique que cela n'en pose pas car leur priorité n'est pas forcément la même ; elle est liée aux enjeux locaux.

Enfin, M. TABOURIN demande que la priorité de l'objectif opérationnel « Conserver un réseau de vieilles forêts sénescentes » soit diminuée au regard du nombre de ces dernières déjà présentes sur le site.

Suite à cette dernière remarque, le diagnostic, les enjeux et les objectifs sont soumis au vote. Le COPIL les valide, à la majorité des voix moins 1 abstention, sous réserve d'intégration des remarques transmises au SMAT jusqu'au vendredi 9 novembre.

III. Enjeux et objectifs sur le site « Haut Val d'Allier » (diapositives 23 à 25)

M. NOYERE présente ensuite les enjeux et objectifs sur le site « Haut Val d'Allier » relevant de la Directive « Oiseaux ». M. VIGIER demande pourquoi le Milan royal est classé en enjeu de conservation « fort » alors que l'espèce est très présente sur le territoire. M. DESECURES lui indique que la population mondiale cantonnée à l'Europe a diminué de plus de 50 % dans les 20 dernières années, notamment dans les trois pays (Allemagne, France, Espagne) qui accueillent la majorité des populations de cette espèce. Cette forte diminution est due aux importantes modifications des milieux de vie de l'espèce. Du coup, la population du massif central est très importante pour la préservation de l'espèce. M. TABOURIN et VIGIER demandent à ce que le niveau de priorité de l'objectif opérationnel « Améliorer les connaissances sur les populations des espèces » passe de « prioritaire » à « modéré » car le niveau de connaissance des espèces est globalement satisfaisant sur ce site.

Suite à cette dernière remarque, le diagnostic, les enjeux et les objectifs sont soumis au vote. Le COPIL les valide, à la majorité des voix moins 1 abstention, sous réserve d'intégration des remarques transmises au SMAT jusqu'au vendredi 9 novembre.

IV. Validation des nouveaux périmètres ZSC (diapositives 26 à 27)

IV.1. Ajustement du périmètre du site « Val d'Allier Vieille -Brioude / Langeac »

M. NOYERE présente les modifications apportées à l'ancien périmètre ainsi que les critères qui ont été utilisés pour le modifier.

L'Etat demande de dessiner le périmètre sur des limites cadastrales pour la contractualisation (chartes, contrats). La présence/absence d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire et la prise en compte des enjeux en découlant ont aussi servi pour ajuster le tracé. La cohérence écologique du site a aussi été prise en compte. De plus, le périmètre a été calé le plus possible sur des limites visibles et facilement identifiables sur le terrain (voirie, changement de végétation

(milieux ouverts / forestiers)) afin de faciliter la distinction des limites du site sur le terrain. Enfin, le périmètre proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec les communes afin de présenter un projet partagé au COPIL.

M. ROUSTIDE demande quelles sont les surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire sur le nouveau site et quelles sont les surfaces en épicéa. M. NOYERE lui répond qu'il y a 300 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Le nouveau tracé a permis d'intégrer la majorité des habitats cartographiés à la marge de l'ancienne limite du site. Les chiffres produits dans le diagnostic précédemment validé sont basés sur le projet de périmètre. Pour ce qui est des surfaces en épicéa, la cartographie des habitats naturels ne fournit pas ce niveau de détail, elle indique uniquement les surfaces en plantation de conifères.

M. FOURNIER demande si la révision du périmètre sera effectuée à chaque révision du DOCOB. M. NOYERE lui répond que c'est la dernière fois. Cela afin de répondre aux règles définies depuis le milieu des années 2000 sur les périmètres.

Mme JEAN demande pourquoi les collectivités sont uniquement consultées. M. TABOURIN lui explique que c'est la méthode qui a été retenue dans la loi.

Suite à cette dernière remarque, le nouveau périmètre est soumis au vote. Le COPIL le valide à l'unanimité. Ce projet sera soumis ultérieurement à consultation officielle des collectivités.

IV.2. Ajustement du périmètre du site « Gorges de l'Allier et affluents »

M. NOYERE présente les modifications apportées à l'ancien périmètre ainsi que les critères qui ont été utilisés pour modifier l'ancien périmètre.

L'Etat demande de dessiner le périmètre sur des limites cadastrales pour la contractualisation (chartes, contrats). La présence/absence d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire et la prise en compte des enjeux en découlant ont aussi servi pour ajuster le tracé. La cohérence écologique du site a aussi été prise en compte. De plus, le périmètre a été calé le plus possible sur des limites visibles et facilement identifiables sur le terrain (voirie, changement de végétation (milieux ouverts / forestiers)) afin de faciliter la distinction des limites du site sur le terrain. Enfin, le périmètre proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec les communes afin de présenter un projet partagé au COPIL.

Mme PIGEON demande pourquoi le marais du Pêchay n'a pas été intégré. M. BERNARD lui répond qu'il n'était pas en connexion directe avec l'ancien site et que malgré le fort intérêt environnemental qu'il présente, il n'aurait pas été possible de justifier son intégration du fait de son éloignement. M. TABOURIN complète en indiquant que la taille des sites Natura 2000 n'a pas vocation à augmenter.

Mme ROUBAUD demande si les territoires des collectivités peuvent être exclus des sites. M. TABOURIN lui répond que cela peut être réalisé suite à la consultation officielle des collectivités sur la base d'arguments scientifiques.

M. BRUNEL demande pourquoi le secteur du Mont Briançon est détaché du reste du site. M. NOYERE lui indique que c'est un héritage de l'ancien périmètre et que cela ne pose pas de problème. Ce secteur a été maintenu car il comporte d'importantes surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire et qu'il n'y avait pas d'enjeu environnementaux connus permettant de le rattacher à l'enveloppe principale.

Suite à cette dernière remarque, le nouveau périmètre est soumis au vote. Le COPIL le valide à l'unanimité, moins 1 vote contre et 1 abstention. Ce projet sera soumis ultérieurement à consultation officielle des collectivités.

V. Point sur les prochaines étapes (diapositive 28)

M. NOYERE présente la suite de la démarche. Des groupes de travail thématique seront organisés le mardi 13 novembre prochain. Ils permettront de débattre du programme d'action et des mesures de gestion. M. VIGIER demande quelles seront les modalités de participation à ces groupes de travail. M. NOYERE lui indique qu'une invitation sera envoyée aux membres du COPIL et qu'ils choisiront ou pas de participer.

Puis M. NOYERE présente le calendrier prévisionnel pour finaliser les DOCOBs : le COPIL de validation des DOCOBs est envisagé pour la mi-décembre 2012.

M. NOYERE poursuit en indiquant que les périmètres validés ce jour seront soumis à consultation des EPCI membres des COPILs. Mme PLANCHON présente succinctement le déroulement de la démarche : consultation par l'Etat des EPCI sur la base d'un argumentaire pour justifier des nouveaux périmètres. Les collectivités auront 2 mois pour se prononcer et justifier leurs choix d'après des arguments scientifiques. M. FOURNIER demande si les propriétaires seront consultés. M. TABOURIN lui répond que la loi a prévue de consulter uniquement les EPCI.

M. MOULIN fait remarquer que Natura 2000 est contractuel sauf en cas de demande d'aides publiques. Mme PLANCHON explique que Natura 2000 demeure contractuel et que l'Etat veille à la cohérence de ses politiques publiques environnementales, notamment au travers des évaluations d'incidences. Ce point de l'ordre du jour étant épuisé, M. VIGIER propose de passer aux questions diverses.

VI. Questions diverses (diapositive 29)

M. VIGIER demande aux services de l'Etat ce qu'il va advenir des contrats agricoles MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) arrivés à échéance en 2013. M. TABOURIN explique le fonctionnement du dispositif. Ce dernier dépend des financements de la PAC avec un financement 25% Etat et 75 % Europe. La fin du financement du dispositif est prévue pour 2013. L'enveloppe des fonds européens (FEADER) est consommée à ce jour en Auvergne et le Ministère de l'agriculture n'a pas prévu de la ré-abondée. Les contrats arrivés à échéance en 2012 ne pourront être reconduits faute de financement et il y aura une période sans possibilité de renouveler les contrats avant la nouvelle PAC (2014). Il ajoute que le territoire du Haut-Allier est dans le même cas de figure que celui des Gorges de la Loire.

M. VIGIER demande si des fonds peuvent être récupérés sur d'autres lignes budgétaires. M. TABOURIN lui indique que cela risque d'être difficile dans le contexte budgétaire actuel, avec en plus une forte demande pour le renouvellement de la PHAE. M. VIGIER explique qu'il faut faire une intervention auprès du Ministère de l'Agriculture afin de débloquer la situation.

Enfin, Mme GARDES rajoute qu'un autre problème doit être pris en compte. Les agriculteurs ayant contractualisés des MAET ne pourront pas réengager la PHAE à la fin de leur contrat MAET, d'où une perte financière conséquente pour les exploitants.

M. VIGIER conclut la réunion en remerciant l'assemblée de sa participation. Il poursuit en rappelant l'engagement du SMAT pour le maintien d'un dispositif transitoire des MAET sur le territoire et la nécessité d'un travail de proximité en concertation avec les acteurs du territoire. L'ordre du jour étant épuisé, le président des COPILs lève la séance.

Liste des présents

M. Jean-Pierre VIGIER, Vice-Président du SMAT du Haut-Allier, Président des 3 COPILS
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire de LANGEAC
M. Philippe MOLHERAT, Commune de Mazeyrat d'Allier
Mme Agnès JEAN, Maire de St Privat du Dragon
M. Jean-Claude BAGES, Commune de Mercoeur
Mme Jeannine BRUGIROUX, Maire d'Aubazat
M. Rémy BRUNEL, Maire de Rauret
M. Jean-Paul ARCHER, Maire de St Haon
Mme Ginny ROSSITER, Commune de St Ilpize
M. Pierre BENOIT, Commune de Prades
M. Louis LEOTOING, Maire de Cerzat
Mme Mathilde PIGEON, Commune de Siaugues Ste Marie
M. Jean-Louis BRUN, Maire de Fontanes
M. Alain GAILLARD, Maire de Naussac
M. Philippe AUJOLAT, SICALA 43
Mme Mireille GARDES, Chambre d'Agriculture 43
Monsieur René ROUSTIDE, Président du Syndicat des Forestiers Privés de Haute Loire
M. Bruno FOURNIER, CRPF 43
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
Mme Flora PLANCHON, DDT 43
M. Dominique PLUTINO, Sous Préfecture de Brioude
Mme Dominique MEFFRAY_DAVAL, DDT 48
M. Laurent SAGNOL, ONEMA SD43
M. Patrick MARTIN, Conservatoire National du Saumon Sauvage
M. Lilian GIRARD, Chauves-souris Auvergne
M. Rémy DESECURES, LPO Auvergne
M. Michel MOULIN, ONF 43
Mlle Emmanuelle FONTANILLE, Communauté de communes des pays de Cayres - Pradelles
Mlle Cathy ESPERET, Conseil Général 43
Mlle Aude LAGALY, SAGE du Haut-Allier
Mlle Valérie SIMON, SMAT du Haut-Allier
Mlle Morgane HINDERSCHIED, SMAT du Haut-Allier
M. Tristan NOYERE, SMAT du Haut-Allier

M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier

Liste des personnes excusées :

M. René SOUCHON, Président le Président du Conseil Régional d'Auvergne
Monsieur le Président du SMAT du Haut-Allier
Mme Chantal LEGENDRE, Maire de FERRUSSAC
M. Paul BASTIDE, Maire de Saugues et Président de la Communauté de Communes du Pays de Saugues
Mme Nathalie LAMANDE, DREAL Languedoc-Roussillon
Monsieur VAN DER WINDT, président de la Délégation de Brioude, CCI de Haute-Loire
Mme Aline PICARONY, Secrétaire Général de l'UNICEM
Madame la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier
M. Charles LEMARCHAND, Groupe Mammalogique d'Auvergne
Mme Laure PLANCHET, Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY
Mlle Delphine BENARD, CEN Auvergne
M. Laurent SEYTRE, Conservatoire Botanique National du Massif Central
M. Philippe COCHET, Président de Nature Haute-Loire
M. Hubert ASPERTI, ONCFS SD43

Comité de pilotage des sites Natura 2000:

- « Gorges de l'Allier et affluents » (FR8301075)
- « Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac » (FR8301074)
- « Haut val d'Allier » (FR 8312002)

1



Lundi 22 Octobre 2012
Mairie de Langeac

Ordre du Jour:

- Présentation des Diagnostics
- Présentation des enjeux et objectifs des ZSC (Discussion)
- Présentation des enjeux et objectifs de la ZPS (Discussion)
- Validation des nouveaux périmètres ZSC (Discussion)
- Point sur les prochaines étapes
- Questions diverses

2

I. Présentation des diagnostics

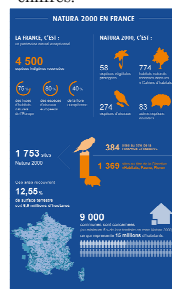
Rappel succinct sur Natura 2000:

- La directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » (oiseaux et leurs habitats) = ZPS
- La directive européenne CE/92/43 « Habitats, Faune, Flore » (Habitats naturels, faune sauf oiseaux, flore) = ZSC

Pas de réglementaire (hors évaluation d'incidence)

Mais du Contractuel

Les chiffres:



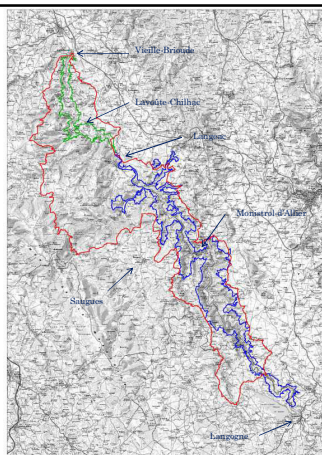
3

Les Documents d'Objectifs (DOCOB):

- 1 par site
- Composition:
 - Tome 1: Diagnostics Socio-économique et écologique, Enjeux par espèces et habitats naturels, Objectifs
 - Tome 2: Mesure de gestion, estimatifs financiers
 - Chartes Natura 2000
 - Cartographie

4

Localisation des 3 sites



5

Les sites en quelques chiffres

Val d'Allier Vieille-Brioude, Langeac	Gorges de l'Allier et affluents	Haut Val d'Allier
2 926 ha	13 780 ha	58 770 Ha
12 communes	30 communes	51 communes
5 191 habitants	15 981 habitants	19 685 habitants
12 ZNIEFF	16 ZNIEFF	28 ZNIEFF
3 ENS	1 ENS	6 ENS

6

Diagnostiques socio-économiques

Principales activités:

→ Agriculture avec des pratiques variées :

- de l'extensif à l'intensif, de la production Bio à la production avec usage de produits chimiques
- polyculture d'élevages (bovins, ovins, caprins, porcins...), lait et viande.
- fourrages
- céréales
- maraichage

→ Sylviculture :

- Gestions variées: de la non intervention sans aucune production à la plantation d'épicéa très productives.
- Production de bois d'œuvre et de bois pour la papeterie
- Présence de scieries mais aussi exportation du bois vers les départements et régions alentours (Lozère, PACA,...)



7

Diagnostiques socio-économiques

→ Activités et Sports Nature:

- Grande diversité (eaux-vives, randonnées pédestre et équestre, cyclisme, escalade, moto et 4X4...)
- Un poids économique non négligeable
- Un attrait touristique

→ la Chasse et la pêche:

- Lien social
- Régulation des populations de grands mammifères

→ Tourisme:

- Grand poids économique
- Offre diversifiée d'hébergement (hôtel, campings, gîtes, auberges...)
- Offre culturelle diversifiée (églises, château, musées, train touristique,...)



Diagnostiques socio-économiques

→ Industrie: - 2 industries SEVESO + d'autres industries

→ Carrières et Mines:

- Patrimoine minier important
- Présence de plusieurs carrières sur les sites (roches massives, matériaux meubles, anciennes gravières...)

→ Infrastructures hydrauliques:

- Présence de nombreux barrages
- Présence de nombreux seuils

→ Infrastructures routières et ferroviaires

→ Infrastructures électriques



9

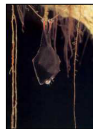
Diagnostiques écologiques

Les Habitats Naturels:

Gorges de l'Allier et affluents			Val d'Allier vieille-Brioude,		
Codes	Dénomination	Surface (ha)	Code	Dénomination	Surface (ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopontion ou de Hydrocharition	0,049	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopontion ou de Hydrocharition	0,076
3290	Rivières des étages du Ranunculion fluitans	52,7	3290	Rivières des étages du Ranunculion fluitans	0,415
4030	Landes sèches à callune	3,29	3270	Bidenton des rivières et Chenopodium rubri	0,536
6120	Pelouses calcaires de sables aériques	2,48	4030	Landes sèches à callune	0,167
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facès d'embuissonnement	480,7	5130	Juniperales secondaires plantaires à montagnardes à Genévrier commun	0,040
6230	Formations herbues à Nard sur substrats siliceux des zones montagneuses	6,2	6120	Pelouses calcaires de sables aériques	0,006
6430	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	5,02	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facès d'embuissonnement	100,75
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	340	6430	Mégaphorbiaies eutrophes	5,91
6520	Prairies de fauche de montagne	8,9	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	185,25
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	40,9	8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	1,69
8230	Végétation pionnière des surfaces des roches siliceuses	176,6	8230	Végétation pionnière des surfaces des roches siliceuses	10,25
9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à flex	741	9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à flex	0,397
9130	Hétraies de l'Asperulo-Fagetum	498,7	9130	Hétraies de l'Asperulo-Fagetum	1,59
9180	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Caprimon Betuli	2,24	9180	Forêts de ravin de Tiliro-acornion	0,022
9180	Forêts de ravin de Tiliro-acornion	46,8	9190	Forêt alluviales résiduelles	2,49
9190	Forêt alluviales résiduelles	157,6	9190	Forêt alluviales à bois dur	0,612
9190	Forêt alluviales à bois dur	24			
Totaux: 18 habitats		2606	Totaux: 16 habitats		371,7

Les espèces d'intérêt communautaires dans les sites Directive « Habitats »

Taxons	Val d'Allier-Vieille-Brioude, Langeac	Gorges de l'Allier et affluents
Mammifères	19	17 (dont 2 potentielles)
Reptiles et amphibiens	10 (dont 3 potentielles)	10 (dont 6 potentielles)
Poissons	4 (dont 1 potentielle)	7
Insectes	11 (dont 6 potentielles)	9 (dont 2 potentielles)
Autres invertébrés	1 sp. potentielle	2
Flore	0	2
Totaux	45 (dont 11 potentielles)	47 (dont 10 potentielles)



Les espèces de la directive « Oiseaux » présents sur la ZPS

34 espèces DO 1:

- 17 nichieuses
- 17 migratrices ou erratiques non nichieuses



Bulwer's petrel (Bulweria bulwerii)



Pied-billed grebe (Podiceps podiceps)

Code EUR	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A092	Aigle botté	Hieraaetus pennatus
A093	Circus Jean-le-Blanc	Circus cyaneus
A094	Milieu royal	Milvus milvus
A095	Buissard cendré	Circus pygargus
A096	Buissard saint martin	Circus cyaneus
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
A103	Falco pellerin	Falco peregrinus
A215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo
A091	Aigle royal	Aquila chrysaetos
A346	Alouette lulu	Lullula arborea
A072	Bombardier apivore	Pernis ptilorhynchus
A379	Breast ortolan	Emberiza hortulana
A223	Chouette de Tengmalm	Asio flammeus
A073	Milieu noir	Milvus migrans
A234	Pic cendré	Picus canus
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A338	Pic-grèche écorcheur	Lanius collurio
A078	Vautour fauve	Gyps fulvus
A079	Alouette garçette	Agrotis garçette
A094	Bulwer's petrel	Bulweria bulwerii
A081	Buissard des roseaux	Circus aeruginosus
A091	Cigogne blanche	Ciconia ciconia
A090	Cigogne noire	Ciconia nigra
A098	Falco tinnunculus	Falco tinnunculus
A097	Falco kestrel	Falco tinnunculus
A097	Grand Alouette	Oenanthe isabellina
A127	Grue cendrée	Grus grus
A029	Héron pourpre	Ardea herodias
A222	Hibou des marais	Bubo flammeus
A223	Martin pêcheur	Alcedo atthis
A183	Edith's crane	Barthicus oedemachus
A255	Pipit rousseline	Anthus campestris
A231	Roller d'Europe	Coccyus erythrorhynchos
A079	Vautour moine	Gyps monachus



Chouette de Tengmalm (Asio flammeus)

12

II. Les enjeux et les objectifs

Val d'Allier Vieille-Brioude, Langeac
Les enjeux pour les Habitats naturels

Code Natura 2000	Nom de l'Habitat	Habitats élémentaires	Enjeux
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement	6210-19, 6210-36, 6210-38, 6210-3, 6210-4, 6210-7	Précaire
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510-3, 6510-4, 6510-7	Précaire
91E0	Forêt alluviales résiduelles	91E0-8	Précaire
91F0	Forêt alluviales à bois dur	91F0	Précaire
3200	Rivieres des étages du Ramunculon fluviant	3200-3	Fort
4030	Landes sèches à callune	4030-10	Fort
5130	Junipéraines secondaires plantainées à montagneuses à Genévrier commun	5130-2	Fort
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	6120-1	Fort
9180	Forêts de ravin du Tillon-acorn	9180-10	Fort
8230	Végétation pionnière des surfaces des roches siliceuses	8230-4	Fort
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	6430-1, 6430-4	Modéré
8220	Végétation champhytique des pentes rocheuses siliceuses	8220-14	Modéré
3270	Bidenton des rivières et Chenopodium ruhr	3270-1	Modéré
9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à flex	9120-2	Modéré
9130	Hétraies de l'Asperulo-Fagetum	9130-4	Modéré
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopomium ou de Hydrocharitum	3150-3, 3150-4	Modéré

13

Enjeux par espèces

Impossibilité de prioriser certaines espèces

Nom vernaculaire	Importance / site	Directive « Natura 2000 »	Enjeux de conservation
MAMMIFERES			
Grand Rhinolophe	Présence	DH II	Urgence
Petit Rhinolophe	Présence	DH II	Précaire
Loutre	Présence	DH II	Fort
Barbastelle	Présence	DH II	Fort
Murin à oreilles échancrées	Présence	DH II	Fort
Grand murin	Présence	DH II	Modéré
Petit murin	Présence	DH II	Modéré
Mérou de Castelnau	Présence	DH IV	Non défini
Murin de Daubenton	Présence	DH IV	Non défini
Murin à moustaches	Présence	DH IV	Non défini
Noctule de Lézard	Présence	DH IV	Non défini
Siroctus commun	Présence	DH IV	Non défini
Pipistrelle commune	Présence	DH IV	Non défini
Pipistrelle de Kuhl	Présence	DH IV	Non défini
Pipistrelle asie	Présence	DH IV	Non défini
Vespertile de Serri	Présence	DH IV	Non défini
Oreillard gris	Présence	DH IV	Non défini
Oreillard arctique	Présence	DH IV	Non défini
INVERTEBRES			
Ecrevisse à pattes blanches	Potentielle	DH II	Précaire
Marches			
Cordulia à corps fin	Présence	DH II	Précaire
Grand capricorne	Présence	DH II	Précaire
Pompilid	Potentielle	DH II	Fort
Lucane cerf volant	Potentielle	DH II	Fort
Lucane cerf volant	Présence	DH II	Fort
REPTILES et AMPHIBIENS			
Salamandre à ventre	Présence	DH II	Précaire
Triton crêté	Potentielle	DH II	Précaire
Crépuscule	Présence	DH IV	Non défini
Lézard des murailles	Présence	DH IV	Très présent
Lézard vert	Présence	DH IV	Très présent
Lézard des souches	Présence	DH IV	Très présent
Alyce accoucheur	Présence	DH IV	Très peu de connaissances
Crapaud calamite	Présence	DH IV	Très peu de connaissances
Grenouille agile	Potentielle	DH IV	Non défini
Ranette verte	Potentielle	DH IV	Très peu de connaissances



Val d'Allier Vieille-Brioude, Langeac: Les objectifs

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Habitats naturels concernés	Espèces concernées	Priorité des objectifs
Conservier les milieux ouverts et semi-ouverts	Encourager la gestion pastorale adaptée des pelouses.	6120, 6210	Daimier de la saccie, Lézards des murailles, Lézards verts, Chiroptères (territoires de chasse)	Précaire
	Encourager la gestion adaptée des prairies naturelles de fauche	6510	Daimier de la saccie, Azuré des mouillères, Chiroptères (territoire de chasse)	Précaire
	Lutter contre l'embroussement spontané.		Fort	
	Maintenir la naturalité des milieux		Fort	
Maintenir la mosaïque de milieux et la connectivité intra-habitats	Maintenir la connectivité entre les milieux	6120, 6210, 6210, 4030, 5130	Daimier de la saccie, Chiroptères (territoires de chasse et corridors de déplacement), Lézard vert, Lézard des murailles, Lézard du prunellier, Ecaille chinée, Sphère de l'épave	Fort
	Etablir des connections entre des zones de même habitat		Modéré	
	Orienter la gestion sylvicole du site vers de la gestion douce.		9120, 9130, 9180	Rosalia des Alpes, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune, Chiroptères forestiers (notamment la Barbastelle)
	Favoriser la présence de vieux bois et de bois mort	Modéré		
Conservier le caractère mature des forêts	Conservier un réseau de vieilles forêts sylvicoles.	9120, 9130, 9180	Amphibiens et Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Conservier et améliorer la qualité des peuplements forestiers	Laisser les milieux évoluer librement	9120, 9130, 9180	Amphibiens et Ecrevisse à pattes blanches	Fort
	Favoriser la conduite sylvicole en peuplement mixtes stratifiés		Modéré	

15

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Habitats naturels concernés	Espèces concernées	Priorité des objectifs
Maintenir et accroître la ripéivie	Gérer de manière écologique la ripéivie	91E0, 91F0, 6430	Grand capricorne, Lucane cerf volant, Pique-prime, Cordalis à corps fin, Ecrevisse à pattes blanches, Léiards des marais, Chiroptères, Loutre	Précaire
	Permettre et encourager une extension de la ripéivie		Fort	
	Conservier l'intégrité des berges		Fort	
Préserver la qualité des milieux aquatiques	Assurer le maintien d'un débit minimal tout l'année	3150, 3200, 3270	Poissons, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre, Cordalis à corps fin	Modérée
	Lutter contre la pollution de l'eau	3150, 3200, 3270	Poissons, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre, Cordalis à corps fin	Précaire
Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau	Envisager l'effacement de certains seuils ou barrage	3150, 3200, 3270	Poissons, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre, Cordalis à corps fin	Modérée
	Contrer l'artificialisation de la rivière	3150, 3200, 3270, 6120, 91E0, 91F0	Poissons, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre, Cordalis à corps fin	Modérée
Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires	Maintenir la fonctionnalité des gravières et des bous morts	6120, 6430, 3150	Amphibiens, Cuivres des marais	Précaire
	Préserver les milieux aquatiques auxiliaires	6120, 3150	Amphibiens, Cuivres des marais	Fort
Conservier et étendre le réseau de milieux humides	Préserver les marais et les zones humides existantes	6120, 3150	Amphibiens, Cuivres des marais	Précaire
	Favoriser la création et la restauration de milieux humides	6120, 3150	Amphibiens, Cuivres des marais	Fort
Préserver l'état et l'intégrité des habitats ripéivies	Valoriser les pièces d'eau magnifiques	8220, 9130, 9180	Amphibiens	Précaire
	Gérer la fréquentation de ces milieux	8220, 9130, 9180	Lézard Vert, Lézard des murailles, Chiroptères	Modérée
Préserver les gîtes à chiroptères	Limiter l'exploitation des matériaux	8220, 9130, 9180	Lézard Vert, Lézard des murailles, Chiroptères	Modérée
	Garantir la mobilité naturelle des matériaux		Modérée	
Préserver les gîtes à chiroptères	Préserver états protéger les gîtes de reproduction, d'hivernage et de transit utilisés par les chiroptères	8220, 9130, 9180	Chiroptères	Précaire
			Précaire	

16

Vote

17

Gorges de l'Allier et Affluents Les enjeux pour les Habitats naturels

Code Natura 2000	Nom de l'Habitat	Habitats élémentaires	Enjeux
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	6120-1	Précaire
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement	6210-17, 6210-36, 6210-38	Précaire
6230	Formations herbueuses à Nard sur substrats siliceux des zones montagneuses	6230-4	Précaire
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510-3, 6510-4, 6510-7	Précaire
6520	Prairies de fauche de montagne	6520	Précaire
91E0	Forêt alluviales résiduelles	91E0-1, 91E0-8	Précaire
91F0	Forêt alluviales à bois dur	91F0-3	Précaire
9130	Hétraies de l'Asperulo-Fagetum	9130-12	Précaire
3200	Rivieres des étages du Ramunculon fluviant	3200-4	Fort
4030	Landes sèches à callune	4030-10	Fort
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410-11	Fort
8230	Végétation pionnière des surfaces des roches siliceuses	8230-4	Fort
9160	Chénopodées pédonculées ou chénopodées charnues subatlantiques et médio-européennes du Caprinus Benth	9160	Fort
9180	Forêts de ravin du Tillon-acorn	9180-10, 9180-12	Fort
9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à flex	9120-2, 9120-3	Modéré
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopomium ou de Hydrocharitum	3150-4	Modéré
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	6430-4	Modéré
8220	Végétation champhytique des pentes rocheuses siliceuses	8220-14	Modéré

18

192

2

282

Vote

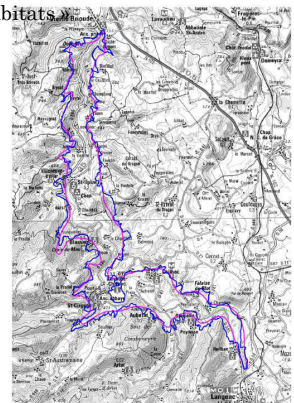
25

IV. Validation des nouveaux périmètres des sites de la Directive « Habitats »

Val d'Allier Vieille-Brioude,
Langeac:

De 2743 ha à 2929 ha (+ 7,4%)

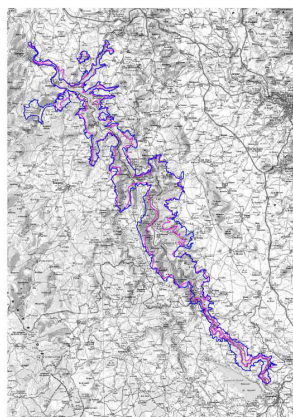
Vote



Gorges de l'Allier et affluents:

De 10 310 ha à 13 780 ha
(+ 34,9 %)

Vote



V. Les prochaines étapes

- Groupes de Travail sur les Mesures de gestion
- Comité de pilotage de Validation des DOCOBs (courant décembre)
- Consultation officielle des EPCI pour le changement de périmètre.

28

VI. Questions diverses

29

Merci de votre attention



30